

Compte-rendu de Comité de Pilotage

Site Natura 2000 « Coteaux et boucles de la Seine »

La réunion annuelle du Comité de Pilotage (COPIL) du site Natura 2000 « **Coteaux et boucles de la Seine** » s'est déroulée le mercredi 18 juin 2025 à partir de 9h30 sur au château de La Roche-Guyon ; 39 personnes étaient présentes.

Personnes présentes

- Anouk AUFFRET, stagiaire pelouses calcicoles au Parc naturel régional du Vexin français (PNRVF)
- Gérard BAUDOUIN, Yvelines Environnement
- Serge BILLOUE, maire de Vienne-en-Arthies
- Frédérique CAMBOURIEUX, Maire d'Amenucourt
- Laurent CAMUS, adjoint à la mairie de Haute-Isle
- Quentin CAVALLI, Ile-de-France Nature (IDFN)
- Claire CHATEAUZEL, responsable de l'unité planification environnemental à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPS&O)
- Fabien CHEBAUT, chef d'unité Forêt, chasse et milieux naturels à la Direction Départemental des Territoires des Yvelines (DDT78)
- Amélie COLLIGNON, chargée de mission Natura 2000 au PNRVF
- Valérie DANTO, déléguée territoriale Yvelines à IDFN
- Marie DAVID, chargée de mission biodiversité à la Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise (DDDT95)
- Cécile DEBON, maire de Moisson
- Annabelle DELVAL, responsable de pôle à la DDT95
- Benjamin DEMAILLY, Président du PNRVF
- Marie-Christine DUBERNARD, maire de Gaillon-sur-Montcient et bénévole au groupe local Vexin Basse Seine de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO-VBS)
- Corine DUMONT, Yvelines Environnement
- Cyril EPICOCO, chargé d'études biodiversité à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Ile-de-France (DRIEAT)
- Alain ERRARD, maire de Haute-Isle
- Elouan FROISSARD, responsable foncier et environnement chez Lafarge Granulats
- Gabriel GONIN, chargé de mission biodiversité au Conseil Départemental du Val d'Oise (CD95)
- Clément GUILLOCHEAU, DDT95
- Dominique HERPIN-POULENAT, maire de Vétheuil et Présidente du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Coteaux et boucles de la Seine »
- Claude LESENECHAL, société d'étude des sciences naturelles du Mantois et du Vexin
- Amélie MARCADET, chargée de mission aires protégées au PNRVF
- Coralie MAUCLAIR, stagiaire à la DDT78
- Chrystelle MIGERNIER, chargée d'étude Natura 2000 et biodiversité à la DDT78
- Angélique MONGUILLON, conservatrice de la Réserve naturelle régionale du site géologique de Limay et représentante du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)
- Aurélien PERRIER, technicien Espaces Naturels Sensibles au Conseil départemental des Yvelines (CD78)
- Laurence PETITGUILLAUME, adjointe à la cheffe de service environnement à la DDT78



*Le Château de La Roche-Guyon
Comité de Pilotage dans le
château*

- Olivier PRATTE, conservateur de la Réserve naturelle régionale de Moisson pour IDFN
- Nolwenn QUILLIEC, conservatrice de la Réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine pour le PNRVF
- Françoise ROUX, Responsable du pôle Environnement au PNRVF
- Marie-Claire SIEGFRIED, secrétaire de mairie à Notre-Dame-de-la-Mer
- Martine TELLIER, maire de Breuil-en-Vexin et conseillère communautaire à la CU GPS&O
- Anne URBAN, bénévole au groupe local LPO-VBS
- Daniel VAUGELADE, Président de l'Union pour la Protection de la Boucle de Moisson et de ses Habitants (UPBMH)
- Coralie VERDIER, Chargée de mission Natura 2000 au CRIDF

Ordre du jour

- 1/ Présentation du dispositif Natura 2000 et du site « Coteaux et boucles de la Seine »
- 2/ Renouvellement de la gouvernance
- 3/ Tour d'horizon des projets du territoire
- 4/ Visite du château

Madame **Dominique HERPIN-POULENAT**, Maire de Vétheuil et Présidente sortante du Comité de Pilotage (COPIL) du site Natura 2000, ouvre la séance en remerciant le château de La Roche-Guyon pour son accueil dans un lieu de haute importance, à la fois au niveau patrimonial et pour la conservation des chauves-souris, qu'elle a eu la chance de découvrir aux côtés des experts chiroptérologues de la région.

Madame Amélie COLLIGNON, chargée de mission Natura 2000 au PNRVF, remercie l'ensemble des participants pour leur présence et propose un tour de table.

Rappels sur Natura 2000

Mme COLLIGNON rappelle le principe du réseau Natura 2000 et son fonctionnement. Elle présente le site Natura 2000 des Coteaux et boucles de la Seine, ses enjeux naturels et ses objectifs de gestion.

Madame **Laurence PETITGUILLAUME**, adjointe à la cheffe de service environnement à la Direction Départemental des Territoires des Yvelines (DDT78) : *Y-a-t'il une évolution des sites Natura 2000 au cours du temps, sur les listes d'enjeux au niveau européen et/ou au niveau local ?*

✓ Mme COLLIGNON et Madame **Coralie VERDIER**, chargée de mission Natura 2000 au Conseil Régional d'Ile-de-France (CRIDF) : Les Annexes des Directives Habitats Faune Flore et Oiseaux, qui listent les habitats et espèces d'intérêt communautaire, n'ont pas été modifiées depuis leur création. En revanche, les sites Natura 2000 sont susceptibles d'évoluer, à la fois au niveau des listes d'espèces et d'habitats justifiant leur désignation, et de leur périmètre, si de nouveaux enjeux sont découverts. Une évaluation régulière des enjeux est réalisée, soit directement par la structure animatrice, soit par une structure partenaire, afin de suivre l'état de conservation et l'évolution des sites. Si les Documents d'Objectifs (DOCOB, plans de gestion des sites) n'ont pas de durée de vie prédéfinie, et peuvent perdurer tant qu'ils restent cohérents avec les enjeux du territoire, ils peuvent être réactualisés ou révisés si des découvertes ou modifications majeurs du territoire le justifient. Cela a par exemple été le cas pour le site Natura 2000 de la Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents, qui a fait l'objet d'une extension de son périmètre entraînant une révision de son DOCOB ces dernières années.

La dernière révision du DOCOB du site des Coteaux et boucles de la Seine étant assez récente (2018), il n'y a pas de projet de le modifier à moyen terme. Une réactualisation pourra cependant être nécessaire si la présence du Murin à Oreilles Echancrées (*Myotis emarginatus*), chauve-souris d'intérêt communautaire auparavant inconnue sur le site et observée pour la première fois en hibernation à l'hiver 2025, venait à se confirmer. Par ailleurs, l'application de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées au territoire du Vexin pourra dans les années à venir entraîner une consolidation du réseau Natura 2000 afin de rendre plus complet et plus cohérent le réseau francilien d'aires protégées.

Monsieur **Olivier PRATTE**, conservateur de la Réserve naturelle régionale de Moisson pour Ile-de-France Nature (IDFN) : *Le Grand Capricorne figure-t'il toujours au Formulaire Standard de Données (FSD) du site, alors qu'il n'a plus été observé depuis de nombreuses années ?*

✓ Mme COLLIGNON, Mme VERDIER et Monsieur **Cyril EPICOCO**, chargé d'études biodiversité à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Ile-de-France (DRIEAT) : L'espèce figure toujours au FSD, car le retrait d'un enjeu n'est possible que s'il est prouvé qu'il n'est plus présent sur le territoire pour diverses raisons techniques et scientifiques, et qu'il n'a plus aucune chance d'y revenir. Or, aucun inventaire ciblé récent ne permet de prouver que le Grand Capricorne n'est plus présent ; des projets d'inventaires pourraient être envisagés dans les années à venir. De plus, tant que l'espèce est inscrite au FSD, des actions sont mobilisables en sa faveur, et il n'y a donc pas d'intérêt à la retirer.

Renouvellement de la gouvernance

Madame **Coralie VERDIER**, chargée de mission Natura 2000 au Conseil Régional d'Ile-de-France (CRIDF), présente les modalités de renouvellement des mandats de structure porteuse et de Présidence du site Natura 2000, arrivant tous deux à leur échéance après 3 ans.

Structure animatrice : Mme VERDIER annonce que le PNRVF a présenté sa candidature pour poursuivre son travail d'animation du site. **La candidature du Parc est acceptée à l'unanimité des membres présents du collège des collectivités.**

Présidence du COPIL : Madame HERPIN-POULENAT, maire de Vétheuil et Présidente historique du COPIL du site Natura 2000, souhaite renouveler son mandat. **La candidature de Mme HERPIN-POULENAT est acceptée à l'unanimité des membres présents.** Elle remercie les membres du COPIL pour leur confiance, et se satisfait de pouvoir poursuivre une action menée depuis la création du site.

Mmes COLLIGNON et VERDIER remercient Mme HERPIN-POULENAT pour cet engagement renouvelé au service de la préservation de la biodiversité du territoire.

Les projets du territoire

Restauration du coteau calcicole du Gibet – Commune de Notre-Dame-de-la-Mer

Monsieur **Jean-Luc MAILLOC**, maire de Notre-Dame-de-la-Mer, présente le projet de restauration de la pelouse calcicole du coteau du Gibet, mené par la commune avec l'appui technique du PNRVF et le soutien financier de la Région Ile-de-France.

Mme COLLIGNON précise que cette action a pu être financée par la Région dans le cadre d'une subvention visant à pallier l'impossibilité temporaire de déposer des contrats Natura 2000. Dès 2025, ce type d'action pourra de nouveau être financé par un contrat, et la pelouse pourra ainsi continuer à être entretenue sur le long terme grâce aux financements Natura 2000.

Elle remercie chaleureusement la commune pour son engagement dans ce projet, qui était attendu de longue date, et espère que cet exemple réussi encouragera d'autres acteurs, publics comme privés, à s'engager dans des actions similaires au sein des sites Natura 2000.

Etude de caractérisation de l'état de conservation des pelouses calcicoles – PNRVF

Madame **Anouk AUFFRET**, stagiaire au PNRVF, présente l'étude de caractérisation de l'état de conservation des pelouses calcicoles, habitat d'intérêt communautaire prioritaire européen, menée en 2025 sur les sites Natura 2000 du Vexin français afin d'orienter précisément les actions de gestion en leur faveur.

Comment agir pour limiter l'altération des pelouses calcicoles ?

✓ Mme COLLIGNON : Il existe trois principaux modes d'entretien des pelouses calcicoles, à choisir en fonction du contexte : la coupe manuelle hivernale avec exportation, la fauche tardive avec exportation, et le pâturage extensif. Lorsque les pelouses sont dans un état de dégradation avancée, une intervention de restauration, avec coupe et exportation des ligneux, est souvent nécessaire avant d'instaurer un des trois modes d'entretien précités. Aujourd'hui, des actions sont principalement engagées sur la Réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine (RNNCS). Elle a l'avantage d'être en Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF) et d'être donc en partie en propriété publique (communale ou régionale), ce qui facilite la mise en place de contrats Natura 2000. Sur les pitons, très escarpés et difficiles d'accès, un entretien manuel est requis, alors que sur les ensembles de pelouses de coteaux moins pentus, un pâturage extensif itinérant est géré par les techniciens de la RNNCS.

N'est-il pas envisageable d'utiliser des chèvres pour les milieux escarpés ?

✓ Madame **Nolwenn QUILLIEC**, conservatrice de la Réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine (RNNCS) : chaque type de pâturage a ses avantages et ses inconvénients, car toutes les espèces ne vont pas consommer le même type de ressource herbacée. Cependant, les chèvres sont difficiles à contenir, et vont facilement s'échapper. Le pâturage ovin a donc été privilégié pour des questions pratiques, avec des brebis Solognotes qui consomment les jeunes repousses de ligneux et permettent donc un maintien des prairies.

Mme HERPIN-POULENAT remarque qu'à l'époque, le site (qui n'était encore ni Natura 2000 ni Réserve naturelle) était entretenu par un berger itinérant qui se déplaçait avec un troupeau d'une centaine de moutons de Pâques à septembre sur tous les coteaux, y compris les pitons ; cela était permis par l'entretien des parcelles par leurs propriétaires. La disparition du berger, cumulée aux successions ont entraîné un abandon progressif des coteaux, qui ont alors très rapidement évolué en boisements.

Madame **Françoise ROUX**, responsable du pôle environnement au PNRVF, explique que la mise en place d'un pâturage itinérant pour préserver les pelouses calcicoles du Vexin serait effectivement une solution très intéressante. Pour cela, une étude technico-économique avait été engagée il y a quelques années, en lien avec IDFN et le Conseil Départemental du Val d'Oise (CD95), deux structures également gestionnaires d'espaces naturels, pour voir si un tel dispositif pourrait être viable. Cependant, il n'y a aujourd'hui pratiquement plus d'éleveurs en Ile-de-France, et il faudrait donc un investissement financier d'une part, et des surfaces suffisamment importantes pour permettre à un éleveur de tourner à l'année d'autre part. Toutes les structures espèrent toujours voir le projet aboutir dans le futur, mais cela ne semble pas possible à court terme.

Mme COLLIGNON ajoute que l'augmentation progressive des pelouses réouvertes permettra d'augmenter la surface de pâturage potentiel, et donc la faisabilité d'un tel projet.

Madame **Frédérique CAMBOURIEUX**, maire d'Amenucourt : *Où en est le projet de restauration du coteau calcicole de Roconval [sur le site Natura 2000 de la Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents] ?*

✓ Mme COLLIGNON : des actions sont toujours en projet, et avancent notamment grâce à l'acquisition d'une partie du coteau par IDFN (dans le cadre du PRIF qui englobe le site). Une visite est prévue sur site durant l'été, dans l'objectif de mettre en place un contrat Natura 2000 dès 2026. De tels projets sont régulièrement freinés par le fort morcellement cadastral et donc la grande quantité de propriétaires privés à rencontrer et convaincre, mais le fait d'avoir déjà une belle surface en maîtrise régionale devrait permettre au projet d'aboutir. Mme CAMBOURIEUX indique que le coteau se referme vite, et qu'il faudrait donc pouvoir agir rapidement ; Mme COLLIGNON confirme, indiquant que le coteau reste dans un état de conservation très intéressant, et que des actions permettraient d'en agrandir la surface et de maintenir les pelouses existantes. Elle espère ainsi pouvoir poursuivre à Amenucourt la belle dynamique engagée avec Notre-Dame-de-la-Mer.

Alors que Mme CAMBOURIEUX signale qu'une succession est en cours sur le coteau, Mme COLLIGNON l'invite à se rapprocher d'IDFN afin qu'une préemption soit éventuellement faite dans le cadre du PRIF.

Biens vacants et ORE sur les coteaux de la Seine – RNNCS et commune de Vétheuil

Mme HERPIN-POULENAT introduit la présentation en expliquant que le projet émerge d'un double constat de dégradation de l'état de conservation des coteaux et d'une grande quantité de parcelles cadastrales, qui rendent difficiles la gestion. Face à ce constat, elle réclamait depuis de nombreuses années des fonds pour intervenir, et a finalement pu bénéficier de subventions de la DRIEAT pour mener une campagne de biens vacants et sans maîtres sur sa commune.

Mme QUILLIEC présente ensuite la démarche de biens vacants puis de création d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE) menée sur la RNNCS au sein de la commune de Vétheuil. L'ORE est une démarche volontaire engagée par un propriétaire foncier souhaitant pérenniser la vocation environnementale de sa parcelle. Le bail, co-signé pour une durée pouvant aller jusqu'à 99 ans avec une structure agissant pour la protection de l'environnement, assure que les engagements pris seront appliqués même en cas de changement de propriétaire foncier.

Mme HERPIN-POULENAT ajoute que la démarche de biens vacants n'est pas forcément compliquée, mais précise et chronophage, et est reconnaissante qu'un prestataire ait pu s'en charger. Elle précise qu'assez peu de parcelles ont été réclamées dans le cadre des consultations grand public, car les parcelles en milieu naturel et non constructibles n'intéressent pas les promoteurs immobiliers.

Existe-t'il un outil pour échanger des parcelles [et ainsi reconstituer des ensembles parcellaires] ?

✓ Monsieur **Elouan FROISSARD**, responsable foncier et environnement chez Lafarge Granulats : en milieu forestier, l'outil « laforetbouge.fr » permet effectivement aux particuliers de signaler leur intérêt pour l'achat ou la vente de parcelles dans certains secteurs, dans l'objectif de reconstituer des unités de gestion intéressantes.

Mmes HERPIN-POULENAT et QUILLIEC expliquent que la situation n'est ici pas la même, puisque la commune ne souhaite céder aucune des parcelles acquises sur la RNNCS ; par ailleurs, la présence d'un PRIF entraîne une préemption des parcelles par IDFN afin d'en assurer une conservation écologique.

Mme COLLIGNON remarque que l'outil mentionné par M. FROISSARD reste intéressant dans des contextes où aucun PRIF n'est présent, s'il permet une reconstitution d'unités de gestion intéressantes permettant la mise en place d'actions de conservation des habitats et des espèces.

Monsieur **Daniel VAUGELADE**, Président de l'Union pour la Protection de la Boucle de Moisson et de ses Habitants (UPBMH) : *Le processus ORE peut-il s'adapter aux zones humides ? [Le cas des anciens bras de Seine de la boucle de Moisson est évoqué].*

✓ Mmes QUILLIEC et COLLIGNON : L'ORE est effectivement mobilisable pour tout type de milieu naturel sur lequel un enjeu environnemental est identifié, tant que le propriétaire foncier le souhaite et qu'un co-contractant est prêt à s'engager à ses côtés. L'outil ORE ne permet cependant pas de mobiliser des subventions, et est plutôt pertinent en complément d'autres outils de protection et/ou pour pérenniser une gestion écologique déjà engagée.

S'agissant ici de la boucle de Moisson, M. PRATTE rappelle que le territoire fait l'objet d'un PRIF, et qu'une veille foncière est donc réalisée par IDFN pour acquérir puis gérer des milieux naturels d'intérêt comme ces zones humides peuvent l'être. Il ne faut donc pas hésiter à faire remonter à IDFN des opportunités.

A l'issue de la présentation, Mme COLLIGNON remercie les participants pour leur présence et l'équipe du Château de La Roche-Guyon pour son accueil. En préambule de la visite de site, elle rappelle les forts enjeux liés à la préservation des chiroptères dans le château, avec des individus présents à la fois en hibernation, et surtout en période estivale, avec la plus importante nurserie de Petits Rhinolophes d'Ile-de-France installée dans différentes parties du château. La gouvernance du château, bien consciente de ces enjeux, travaille aux côtés du Parc pour protéger les chauves-souris. Elle précise que plus généralement, les rapprochements avec les services des Monuments Historiques sont de plus en plus fréquents pour systématiser la prise en compte les enjeux liés à la faune du bâti.

La matinée se termine par une visite guidée du château de La Roche-Guyon.



Parc naturel régional
du Vexin français

Comité de Pilotage Natura 2000

Coteaux et boucles de la Seine – FR1100797

Mercredi 18 juin – La Roche-Guyon



Ordre du jour



Boucle de la Seine depuis Jeufosse© A. Auffret

01.

INTRODUCTION

Présentation générale de Natura 2000 et du site

02.

RENOUVELLEMENT DE LA GOUVERNANCE

Vote de la Présidence et structure animatrice

03.

PROJETS DU TERRITOIRE

Présentés par leurs acteurs

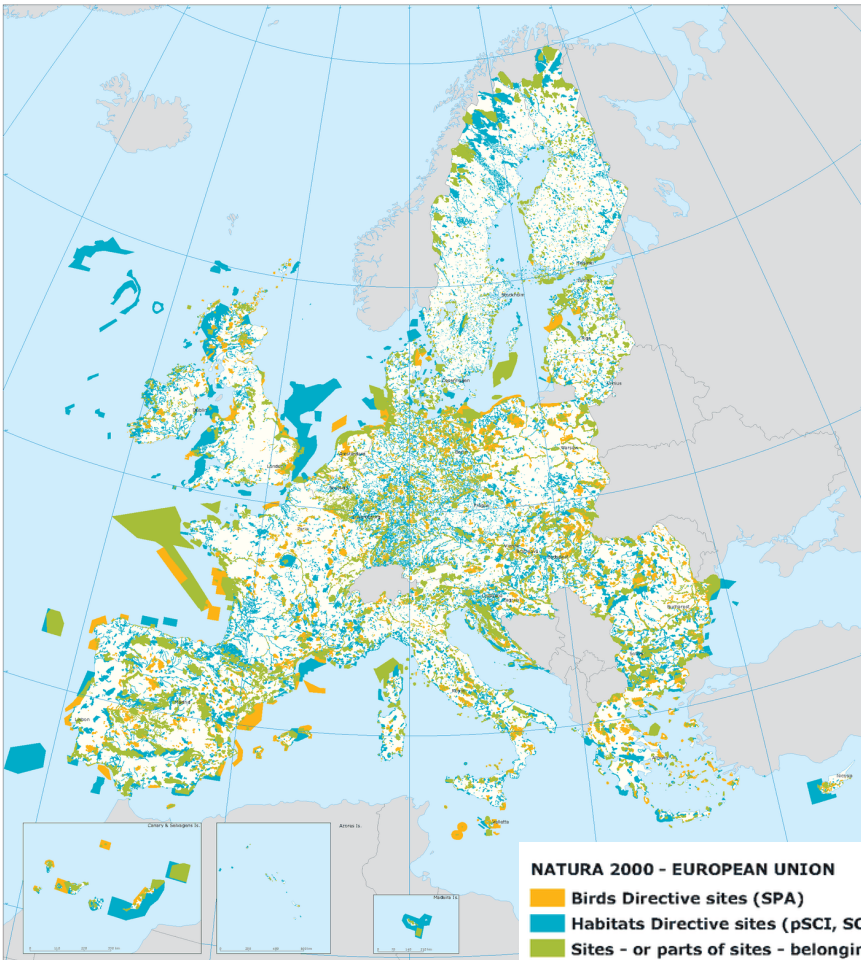
04.

SUR LE TERRITOIRE

Concilier patrimoine et biodiversité: le château de La Roche-Guyon



Le réseau Natura 2000



OBJECTIF

Préserver la biodiversité européenne
(Oiseaux et Habitats-Faune-Flore)



FONCTIONNEMENT

Gouvernance par un Comité d'acteurs du territoire
Gestion basée sur la concertation



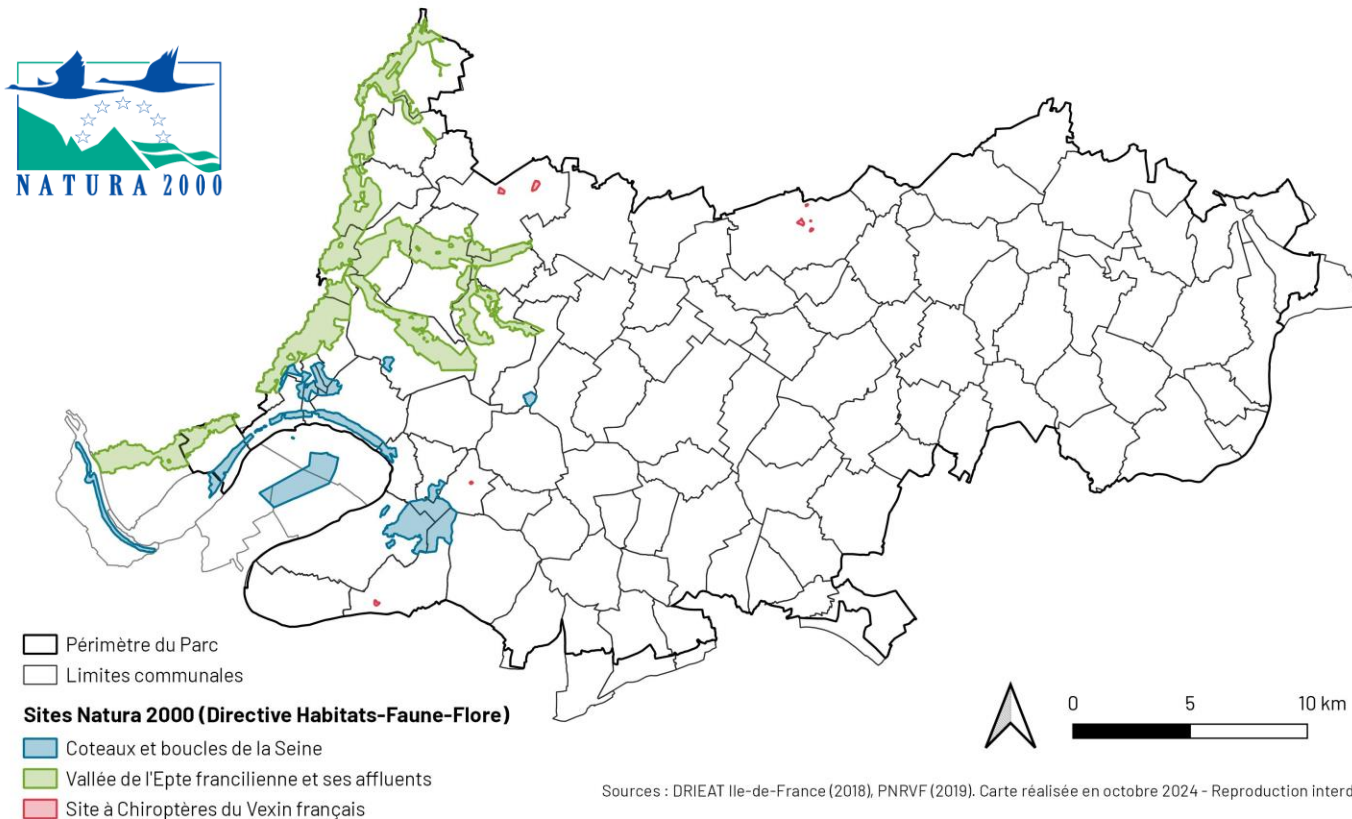
LES OUTILS

Contrats, chartes et MAEC → accompagner les bonnes pratiques
Evaluation des incidences Natura 2000 → contrôler les activités impactantes



Natura 2000 dans le Vexin

Les sites Natura 2000 gérés par le Parc naturel régional du Vexin français



3 ZSC NATURA 2000

Gérées par le PNRVF



+ DE 5000 HECTARES

+ 20 cavités à chiroptères (28 communes)



14 ESPÈCES

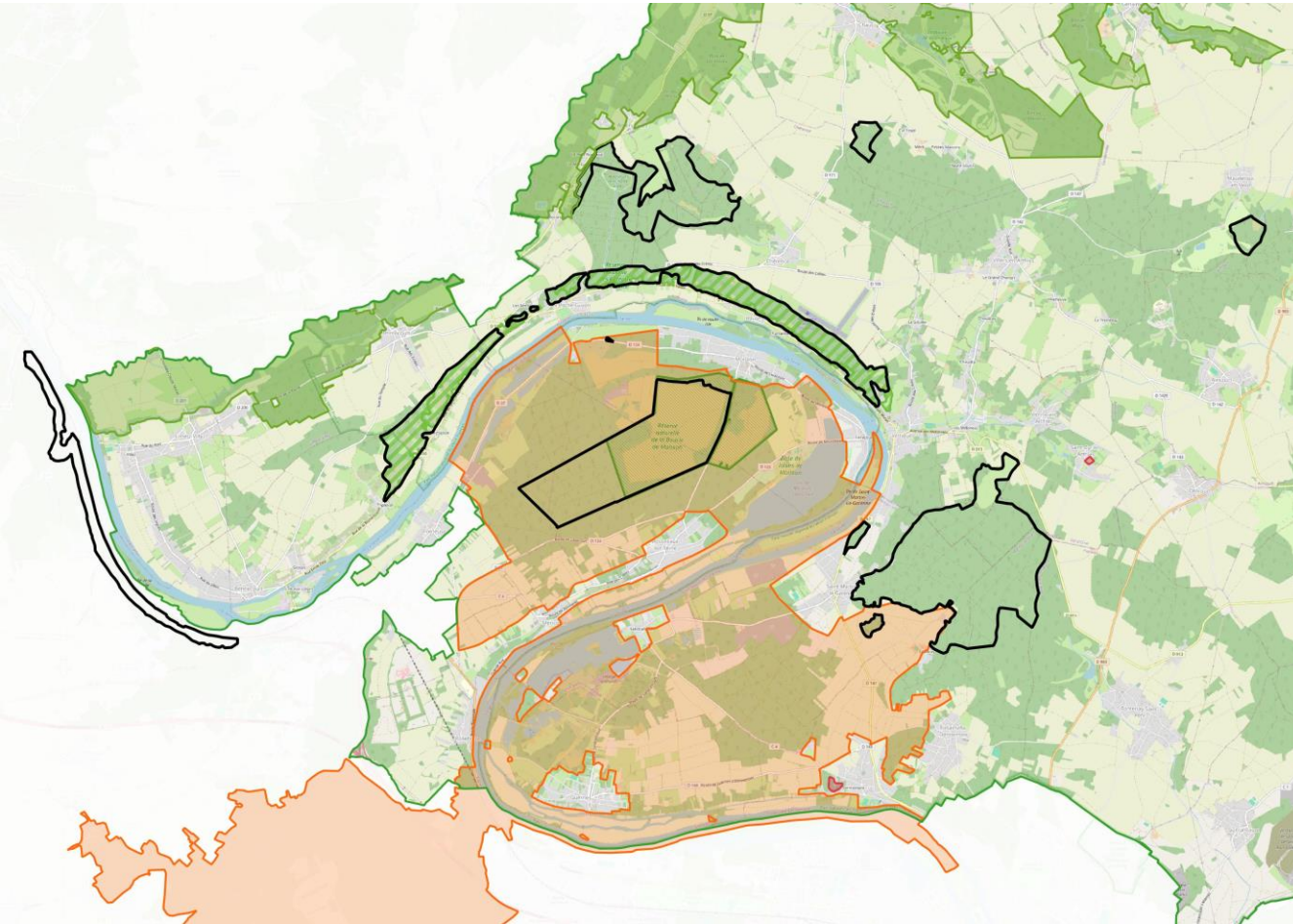
D'intérêt communautaire européen



26 HABITATS

D'intérêt communautaire européen

Les Coteaux et boucles de la Seine

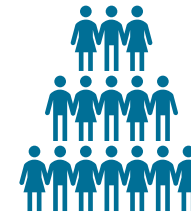


6

Entités (dernières boucles de Seine d'IdF)

1 417

Hectares sur 16 communes (78 et 95)



ZPS, RNN, RNR, Site classé, ZNIEFF

Les Coteaux et boucles de la Seine



LUCANE CERF-VOLANT



PELOUSE XÉRIQUE



SOURCES PETRIFIANTES



LANDES A GENEVRIERS



PETITS RHINOLOPHES



GRAND RHINOLOPHE ET GRAND MURIN

21 Habitats d'intérêt communautaire

8 Espèces d'intérêt communautaire

Grande diversité de milieux secs, humides et boisés

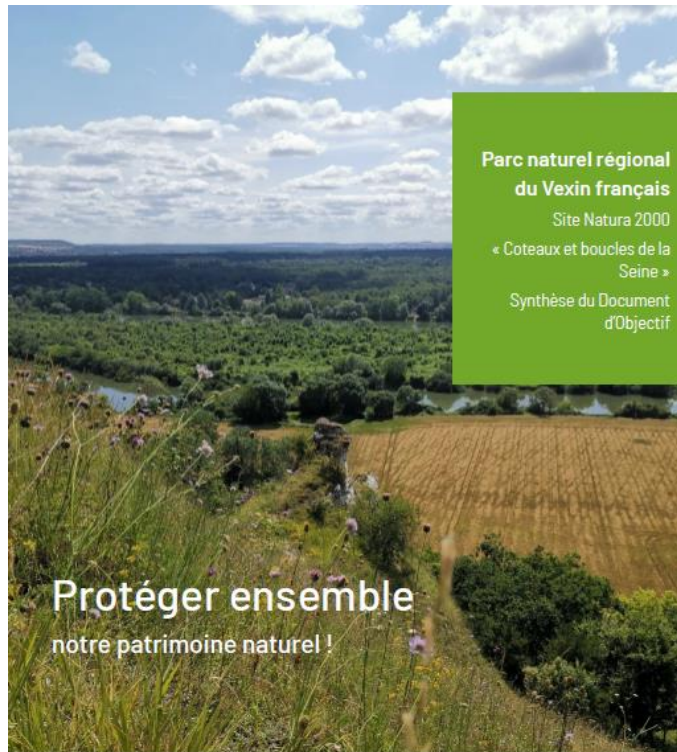


Les Coteaux et boucles de la Seine

ENJEU	OBJECTIFS	ACTIONS DE GESTION	PRIORITÉ
Milieux ouverts secs ou humides	Restaurer et maintenir les milieux ouverts	Restauration des milieux ouverts	1
		Entretien par pâturage, fauche ou débroussaillage	1
		Restauration et entretien des mares et étangs	3
	Maintenir les éléments paysagers	Entretien des haies et arbres isolés	2
Chiroptères	Protéger les gîtes	Sécurisation des gîtes d'hibernation et de reproduction	1
	Restaurer et maintenir la trame noire	Préservation de la trame noire	2
Milieux forestiers	Maintenir des boisements diversifiés	Maintien des arbres à cavité, sénescents ou morts sur pied	1
		Réduction de l'impact de la gestion sylvicole	2
Site complet	Mobiliser et sensibiliser les acteurs et les usagers pour préserver le site	Protection des milieux fragiles	2
		Mobilisation des acteurs	1
		Sensibilisation du grand public	2
	Réduire les pollutions directes et résiduelles	Accompagnement de la réduction voire l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires	1
		Restauration des milieux phytoépurations	2
	Améliorer les connaissances	Etudes de répartition et d'état de conservation des EIC et HIC	2



Faciliter l'appropriation



Définir des objectifs pour préserver sur le long terme la biodiversité du site

Un long travail de concertation avec les acteurs, en parallèle des inventaires naturalistes, a permis d'établir un état des lieux écologique et socio-économique précis du territoire, et de diagnostiquer les menaces et pressions s'exerçant sur la biodiversité du site Natura 2000. Le bilan de ces études permet de définir 7 objectifs à long terme, déclinés en 10 objectifs opérationnels auxquels correspondent des actions concrètes de conservation.

Objectif #1 : Restaurer et maintenir les milieux ouverts secs et humides

- » Restaurer les milieux ouverts
- » Maintenir une gestion extensive pour limiter la fermeture des milieux
- » Préserver les éléments paysagers (haies, arbres isolés)
- » Préserver et restaurer les mares et étangs

DES EXEMPLES CONCRETS ?

- » Actions de débroussaillage et exportation des arbres et arbustes dans une pelouse calcaire pour maintenir son ouverture
- » Plantation et entretien d'arbres isolés et de haies pour maintenir les continuités écologiques permettant le déplacement des chauves-souris
- » Curage de mares forestières ou prairiales pour restaurer leur état écologique

Objectif #2 : Préserver et protéger les gîtes d'hibernation et de reproduction des chauves-souris

- » Protéger l'accès aux gîtes à chauves-souris

DES EXEMPLES CONCRETS ?

- » Chantiers de fermeture des anciennes carrières d'exploitation du calcaire pour maintenir la quiétude des chauves-souris

Parc naturel régional du Vexin français / Synthèse de DOCOB Natura 2000

10

Mettre en œuvre le DOCOB sur le territoire

L'animateur Natura 2000 a pour mission de mettre en œuvre le DOCOB sur le territoire afin de conserver et restaurer les enjeux écologiques. Pour suivre l'évolution de ses actions, il peut s'appuyer sur des indicateurs quantitatifs définis par le DOCOB.

- 1 Evaluer l'état de conservation des habitats et des espèces**
L'animateur réalise des inventaires et suivis naturalistes, épaulé par des scientifiques spécialisés
- 2 Déterminer les actions nécessaires**
Sur la base des inventaires, l'animateur établit des propositions d'action de gestion
- 3 Démarcher les acteurs**
Présenter les enjeux du réseau Natura 2000 de manière globale, puis du site concerné plus précisément pour informer le gestionnaire
- 4 Accompagner les actions de gestion**
L'animateur accompagne et conseille le propriétaire ou gestionnaire tout au long de l'action de gestion mise en place, des démarches administratives au suivi des travaux
- 5 Suivre les résultats**
L'animateur se charge de suivre sur le long terme l'évolution du milieu en réponse aux actions mises en place
- 6 Valoriser les réussites**
L'animateur valorise les actions mises en place sur le site auprès de l'ensemble des acteurs du territoire, dans le cadre des Comités de Pilotage et avec l'accord du gestionnaire, auprès du réseau Natura 2000 mais aussi du grand public pour présenter les actions concrètes possibles



Réunion de Comité de Pilotage Natura 2000
Suivi de l'état de conservation des pelouses
Animation auprès des scolaires



11



Faciliter l'appropriation



Restaurer les cours d'eau favorables à l'Agrion de Mercure

Évalués en mauvais état écologique, les tronçons de cours d'eau situés sur la commune d'Ambleville sont pourtant essentiels pour relier les populations d'Agrions des communes d'Omerville, Bray-et-Li et Montreuil-sur-Epte.

Restaurer la fonctionnalité du cours d'eau

DES EXEMPLES CONCRETS ?
 > Curages ponctuels et entretien des fossés en zone humide
 > Débroussaillage des berges et fauchage de la végétation aquatique

Appliquer une gestion adaptée des rives

DES EXEMPLES CONCRETS ?
 > Maintenir un pâturage extensif
 > Préserver la végétation riveraine durant l'été et réaliser une fauche tardive à l'automne



14



Protéger les gîtes des chauves-souris

Au sein d'un territoire majeur pour la conservation des chauves-souris franciliennes, la commune d'Ambleville présente des enjeux importants, avec une carrière d'hibernation accueillant chaque hiver une trentaine d'individus de 5 espèces différentes dont 4 d'intérêt européen, et l'une des deux seules nurseries de Grand Rhinolophe connue dans le Vexin.

Protéger les gîtes connus

DES EXEMPLES CONCRETS ?
 > Fermer les anciennes carrières pour préserver la qualité des chiroptères
 > Accompagner les rénovations de bâti pour préserver les nurseries
 > Proposer le label « refuge » pour valoriser les engagements

Améliorer les connaissances sur les populations du Vexin

DES EXEMPLES CONCRETS ?
 > Etudes et suivis acoustiques
 > Prospections participatives du bâti

Sensibiliser à la protection des chiroptères

DES EXEMPLES CONCRETS ?
 > Veille et réponse aux sollicitations
 > Animations grand public
 > Interventions lors de formations spécifiques auprès de publics professionnels



Exemple d'aménagement réalisés dans le cadre de contrats Natura 2000

15

Renouvellement de la gouvernance

- Présidente de COPIL sortante : Madame Dominique HERPIN-POULENAT, maire de Vétheuil
- Structure animatrice sortante : Parc naturel régional du Vexin français



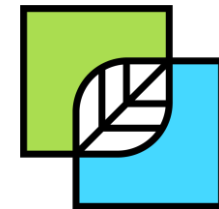
Les projets du territoire

- **Jean-Luc MAILLOC (Notre-Dame-de-la-Mer)** : La restauration du coteau du Gibet de Port-Villez
- **Anouk AUFFRET (PNRVF)** : Evaluer l'état de conservation des pelouses calcaires dans les sites Natura 2000
- **Dominique HERPIN-POULENAT (Vétheuil) et Nolwenn QUILLIEC (RNNCS)** : L'Obligation Réelle Environnementale pour protéger le patrimoine naturel sur le long terme



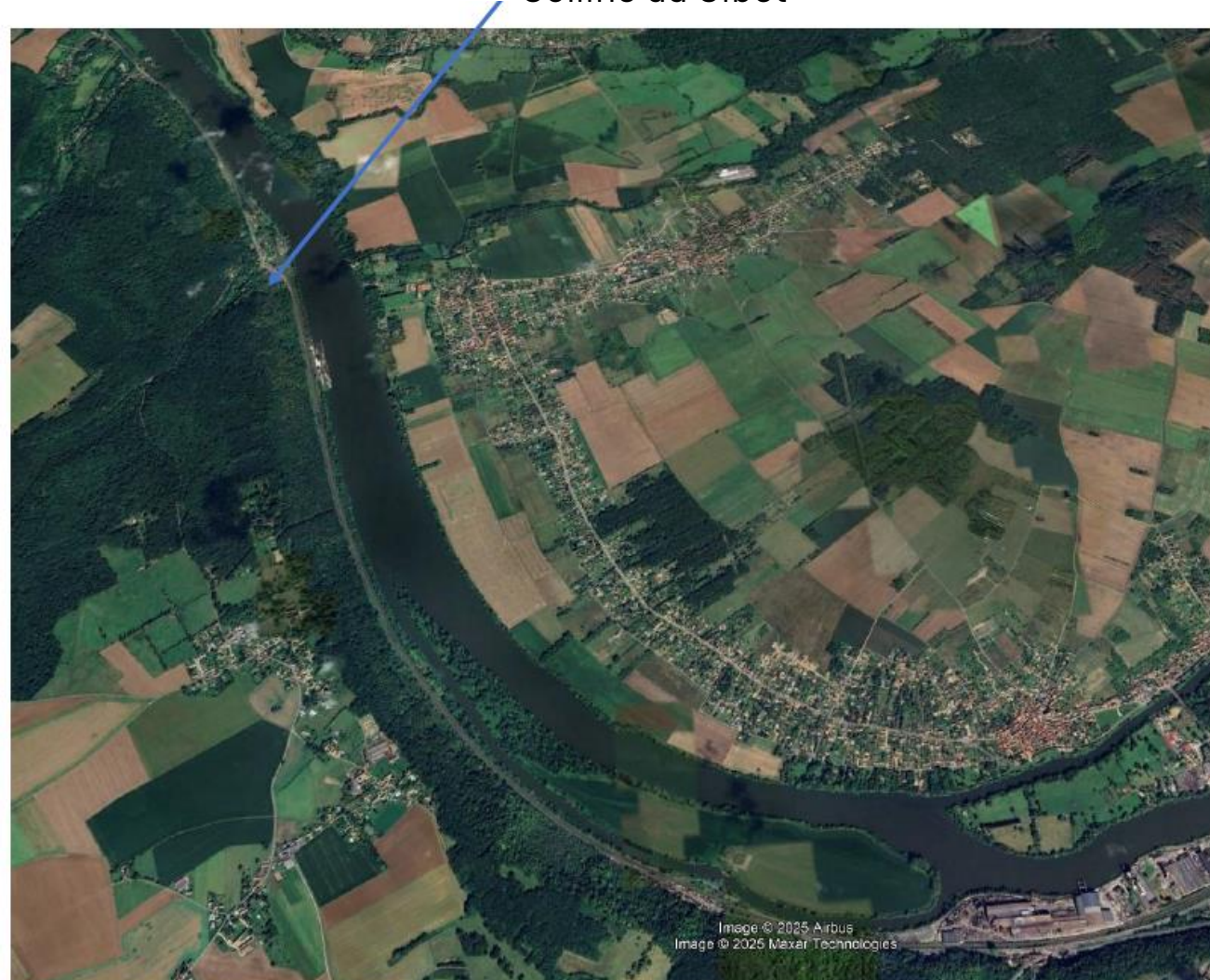
Restaurer les milieux de fort intérêt patrimonial

- Jean-Luc MAILLOC, maire de Notre-Dame-de-la-Mer



Restaurer les milieux de fort intérêt patrimonial

Colline du Gibet



Le contexte du site

Notre-Dame-De-La-Mer est incluse dans le site Natura 2000 « **Coteaux et Boucles de la Seine** » pour protéger les espèces et les milieux d'exceptions.

L'agglomération de Port-Villez possède un habitat particulièrement rare en Ile-de-France, avec des pelouses sèches à orchidées sur un lieu appelé la colline du Gibet d'une surface d'environ 3 000 m².



Restaurer les milieux de fort intérêt patrimonial

L'historique

2022

- Réponse à un questionnaire du département relatif au déplacement de brigades vertes dans les Yvelines

Fin 2023

- Rencontre sur place avec les techniciens du Parc naturel régional du Vexin français responsables de la réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine et de Natura 2000 et de la région Ile-de-France
- Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la région Ile-de-France

Septembre
2024

- Validation de la subvention par la région Ile-de-France



Restaurer les milieux de fort intérêt patrimonial

L'historique

Janvier
2025

- Travaux de restauration par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Seine et Yvelines Environnement (SYE) : brigade d'insertion avec le soutien des techniciens du Parc

Juin 2025

- Attente d'une proposition de prestation économique d'entretien de la pelouse, qui sera prise en charge largement par Ingéniery et le solde facturé à la commune par SYE



Restaurer les milieux de fort intérêt patrimonial

Le coteau avant et après

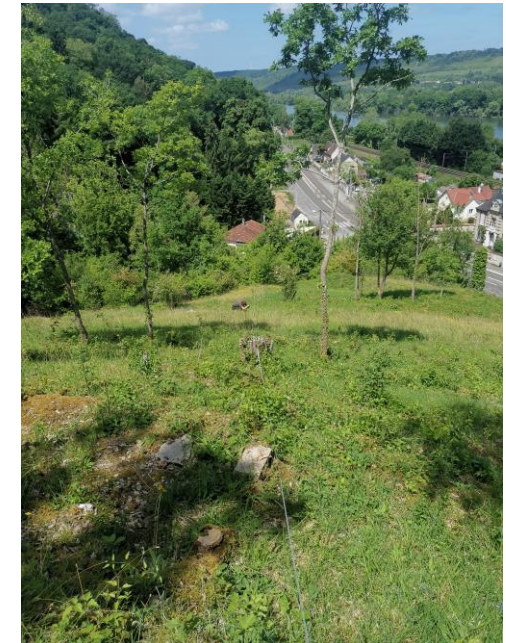


© Seine et Yvelines Environnement



Restaurer les milieux de fort intérêt patrimonial

Le coteau aujourd'hui



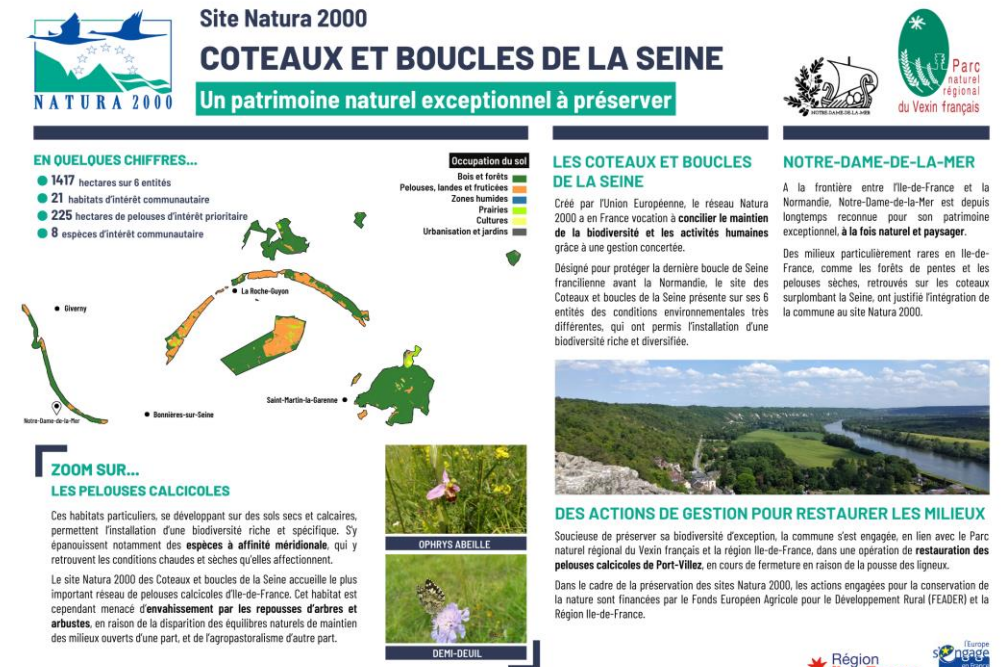
Restaurer les milieux de fort intérêt patrimonial

Quelle valorisation du patrimoine ?

La pose d'un panneau d'information indiquant ce patrimoine naturel et exceptionnel fait débat au sein de notre conseil municipal. Ce lieu, ouvert au public, près de notre départementale, risque-t-il d'être détérioré par l'incivisme des promeneurs ou des curieux ? Feux de camp, pique-nique, ... laissant leurs déchets sur place comme nous le constatons malheureusement dans d'autres lieux particuliers de notre commune.

Lors de notre prochain conseil municipal en juillet prochain, ce sujet sera abordé.

Un rapprochement entre notre école et Natura 2000 est envisagé afin de faire partager ce patrimoine à nos élèves.



Suivre l'état de conservation des milieux

- Anouk AUFFRET, stagiaire au Parc naturel régional du Vexin français

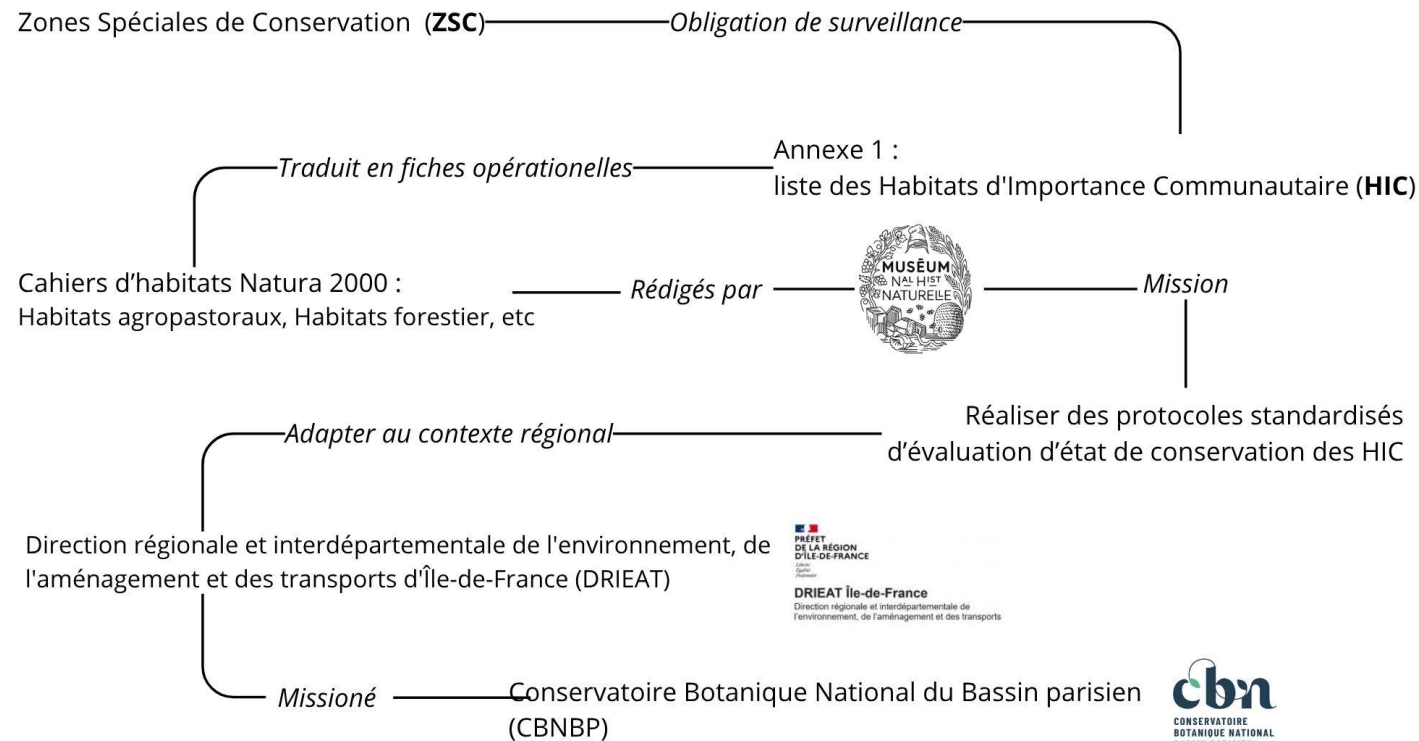


Suivre l'état de conservation des milieux

Cadre de l'étude



Directive "Habitat-Faune-Flore" (DHFF)



Suivre l'état de conservation des milieux

Enjeux des pelouses calcicoles (habitat 6210)

Floristique : en Europe : une des communautés végétales les plus riches par unité de surface
(Fagan et al., 2008 ; Wegnez, 2022).



Petit pigamon (*Thalictrum minus*)

En danger sur la Liste rouge régionale de la flore vasculaire d'Ile de France
Protégée en IdF



Gymnadénie moucheron (*Gymnadenia conopsea*)

Vulnérable sur la Liste rouge régionale de la flore vasculaire d'Ile de France



Astragale de Montpellier (*Astragalus monspessulanus*)

Vulnérable sur la Liste rouge régionale de la flore vasculaire d'Ile de France



Suivre l'état de conservation des milieux

Enjeux des pelouses calcicoles (habitat 6210)

Faunistique : nombreux enjeux concernant l'entomofaune, par exemples :

- le Criquet rouge-queue (*Omocestus haemorrhoidalis*) : classée en Danger Critique sur la LR régionale des Orthoptéroïdes d'Île-de-France
- l'Azuré bleu céleste (*Lysandra bellargus*) : classé Vulnérable sur la LR des rhopalocères et zygènes d'Île-de-France est présent sur les pelouses à Hippocrépide chevelue (*Hippocrepis comosa*).



Azuré bleu céleste (*Lysandra bellargus*)



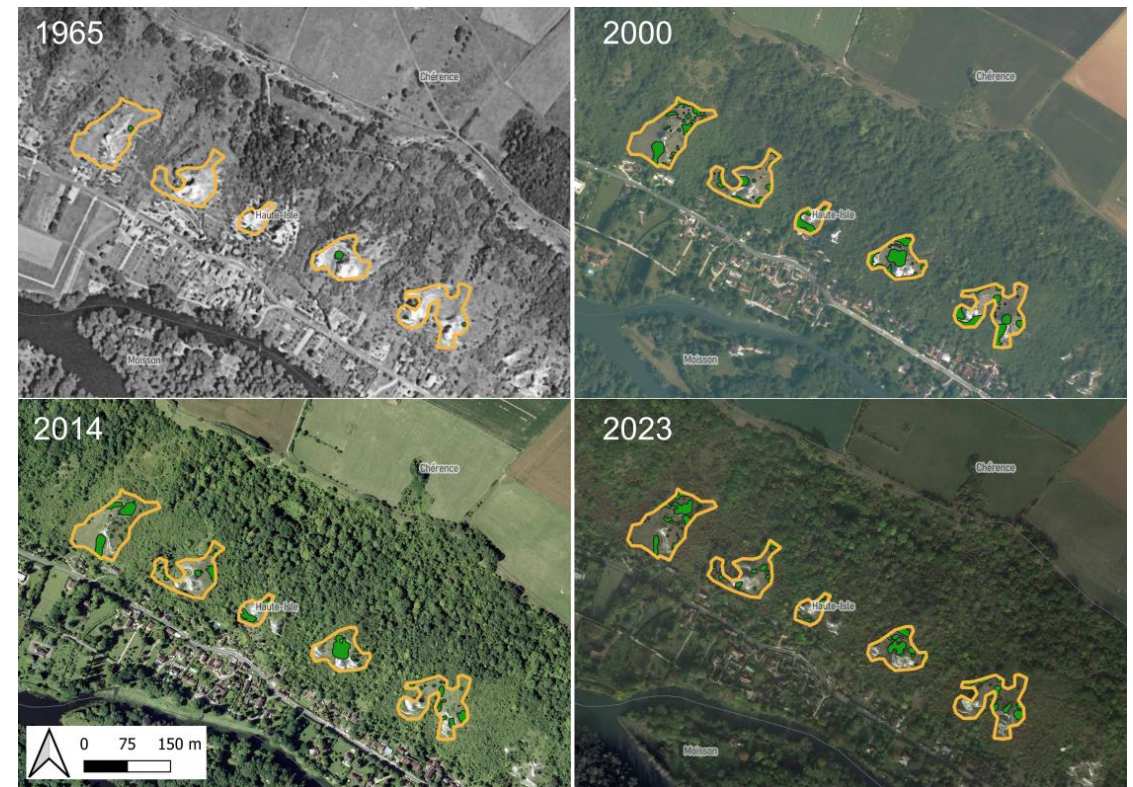
Suivre l'état de conservation des milieux

Enjeux des pelouses calcicoles (habitat 6210)

Habitat menacé :

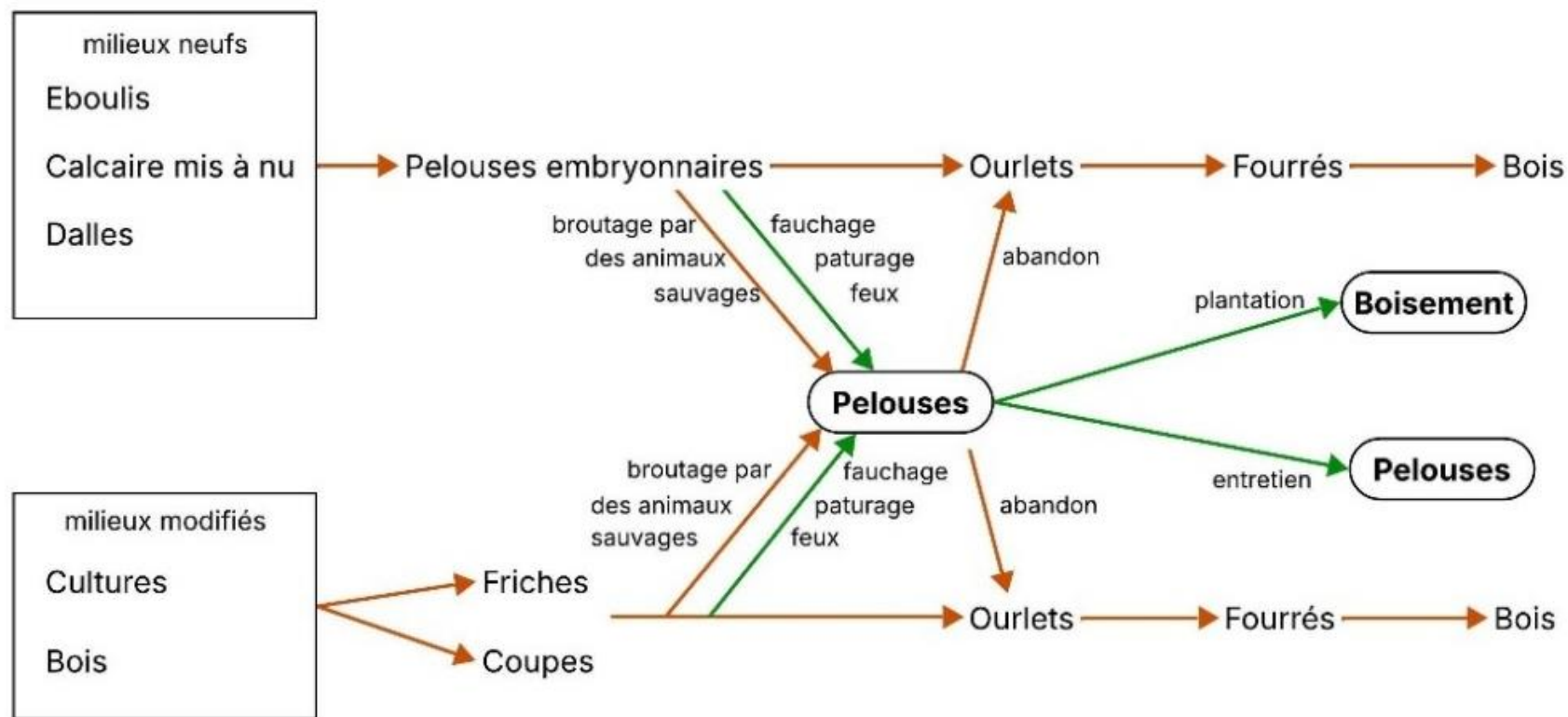
- Fragmentation de l'habitat : diminution des surfaces et isolement des zones restantes
- Fermeture du milieu liée à l'abandon de pratiques agricoles traditionnelles, telle que le pastoralisme
- Dégradations liées à certaines pratiques agricoles (labour, l'utilisation d'amendements, plantation d'arbres) et à une surfréquentation humaine.

Evolution de la colonisation arbustive sur les pitons de Haute-Isle de 1965 à nos jours (en vert : les polygones des strates arbustive et arborescente ; en orange : les limites de l'habitat 6210 caractérisé)



Suivre l'état de conservation des milieux

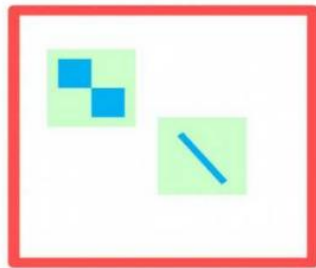
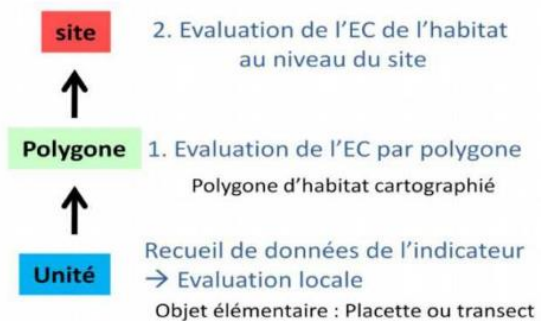
Enjeux des pelouses calcicoles (habitat 6210)



Suivre l'état de conservation des milieux

Méthode de caractérisation de l'état de conservation

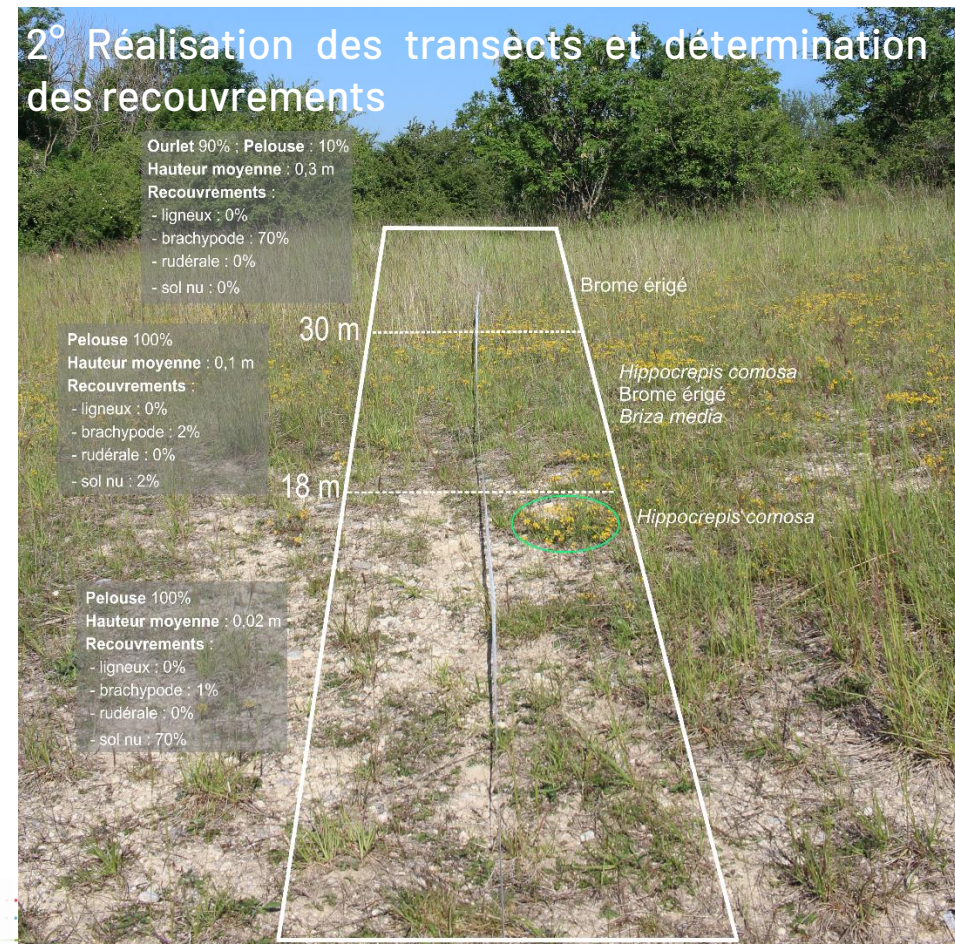
1° Les différentes échelles d'évaluation



3° Les seuils des états de conservation selon les notes calculées



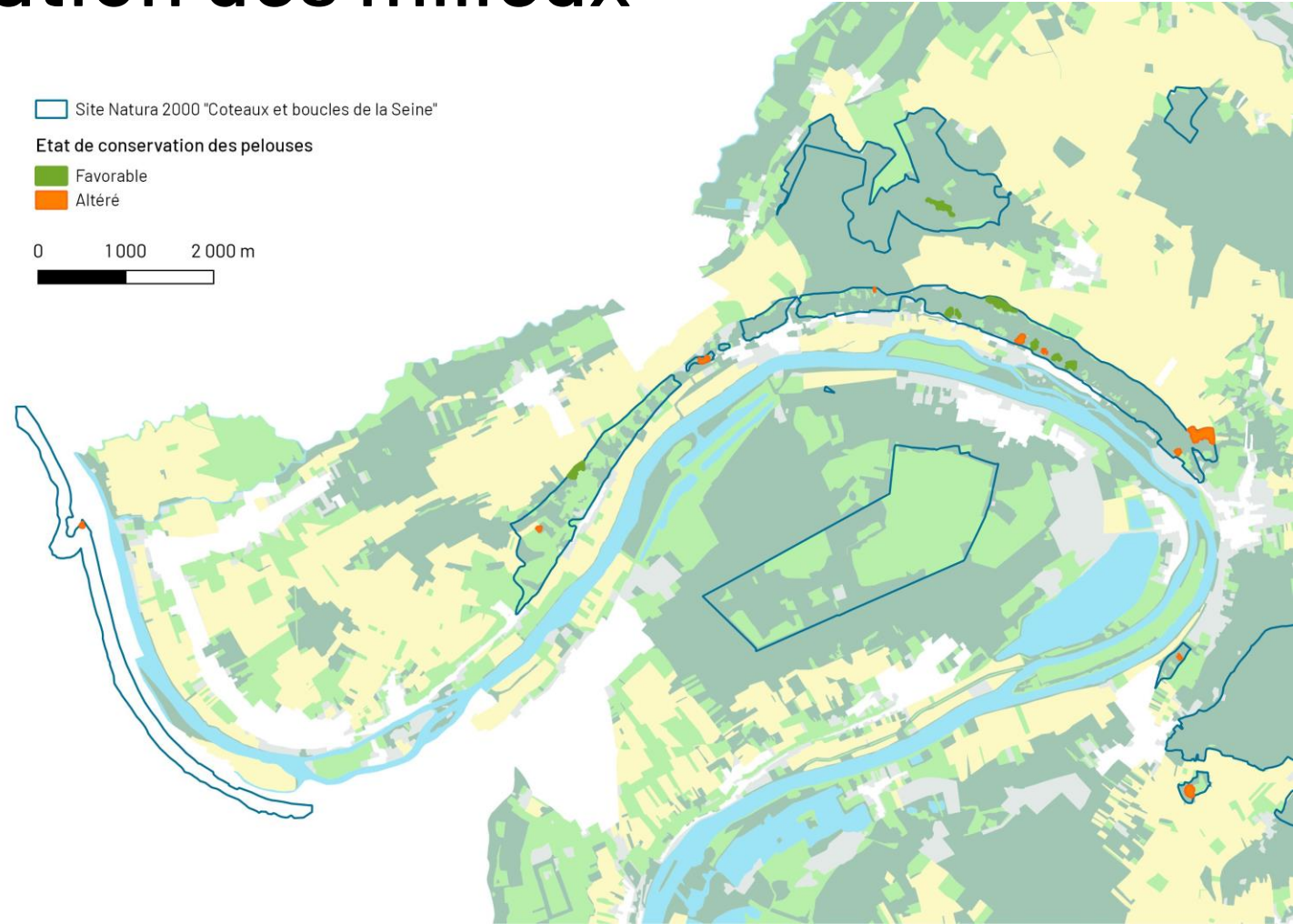
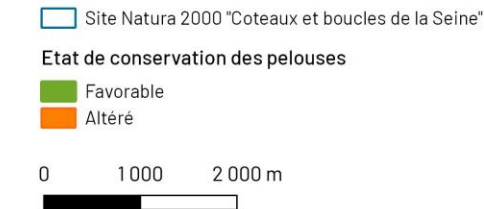
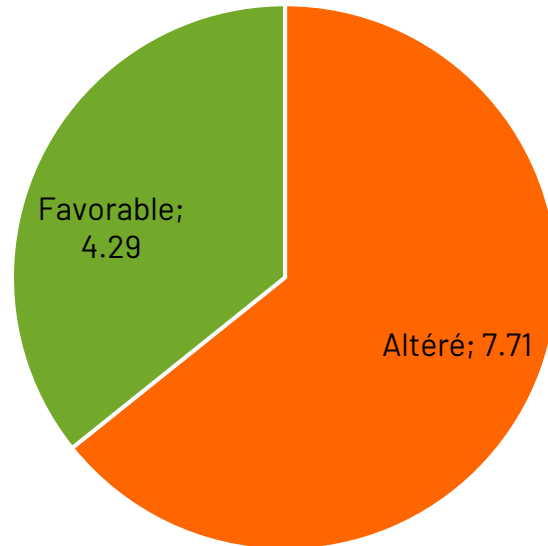
2° Réalisation des transects et détermination des recouvrements



Suivre l'état de conservation des milieux

Résultats sur le site Natura 2000

Etat de conservation des pelouses
calicicoles du site Natura 2000 (ha)



L'Obligation Réelle Environnementale pour la protection du patrimoine naturel sur le long terme

- Dominique HERPIN-POULENAT, maire de Vétheuil
- Nolwenn QUILLIEC, conservatrice de la Réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine



Signature d'une « Obligation Réelle Environnementale » (ORE) avec la commune de Vétheuil



Dans le cadre de la gestion
de la RNN des coteaux de la Seine



Procédure des biens vacants et sans maitres et signature d'ORE sur la RNN des coteaux de la Seine

Accord avec la
Commune,
délibération du
Parc

Délégation MO
prestation de la
Commune au
Parc

Arrêté municipal
de déclaration
des biens
potentiellement
vacants

En l'absence de
retours arrêté
municipal
d'incorporation
des parcelles au
domaine
communal

Signature d'une
ORE avec le
Parc

Financement
DRIEE :
procédure biens
vacants et sans
maitres à la
RNN

Tri des parcelles
: Consultation
cadastre et
service des
hypothèques,
CCID

Notification aux
derniers
propriétaires et
publication de
l'arrêté

Signature d'une
délégation de
gestion des
parcelles au
Parc



La procédure des biens vacants et sans maitres

➤ Qu'est-ce qu'un bien vacant ou sans maitre ?

- Parcelles dont les propriétaires : (Code général de la propriété des personnes publiques)
- Soit font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté [...]
- Soit sont des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels depuis plus de trois ans les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers [...]

➤ Procédure

- 2 phases suite aux recherches d'informations des parcelles correspondantes
- Un arrêté du maire [...] constate que l'immeuble satisfait aux conditions mentionnées
 - Une publication et un affichage de cet arrêté, avec une notification aux derniers domicile et résidence du dernier propriétaire connu et au représentant de l'Etat dans le département
- En l'absence de réponses, délibération du conseil pour l'incorporer dans le domaine de la commune par arrêté du maire

➤ Qui mène la procédure :

- Les parcelles reconnues vacantes et sans maitres sont récupérées par la commune dans le cadre d'une procédure qui lui est réservée
- Selon le volume de parcelles à traiter, il peut être fait appel à un prestataire (temps de recherche et de procédure)



La procédure des biens vacants et sans maitres sur la RNN des coteaux de la Seine

➤ Les motivations :

- Permettre la gestion environnementale et son financement sur les parcelles de la RNN des coteaux de la Seine de propriétaires disparus
- 333 parcelles identifiées par la commune de Vétheuil sur le territoire de la RNN, 118 récupérées
- 423 parcelles identifiées sur la commune de La Roche-Guyon, 182 récupérées

➤ Les moyens :

- Le grand nombre de parcelles concernées a nécessité une prestation, gérée par le Parc et financée par la DRIEE
- 15863€ pour Vétheuil, 19591€ pour la Roche-Guyon, répartis sur 2 ans de procédures

➤ Les contreparties :

- Le Parc, en tant que gestionnaire de la RNN reçoit la délégation de gestion de ces parcelles
- La signature d'une ORE pour l'application du plan de gestion de la RNN et du DOCOB du site Natura 2000

➤ Cette procédure est aussi financée par la DRIEE sur les communes de Gommecourt et Bennecourt



« Obligation Réelle Environnementale » (ORE)

➤ Qu'est-ce qu'une ORE ?

- Outil juridique créé dans le cadre de la Loi du 8 août 2016 pour « la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages »

➤ Pourquoi signer une ORE ?

- Pour s'assurer de la vocation environnementale de terrains et avoir la certitude que cette vocation perdurera dans le temps, même à l'occasion d'un transfert de propriété (acte notarié ou administratif authentique, inscrit au fichier immobilier et publié gratuitement au service de publicité foncière)

➤ Qui peut signer une ORE ?

- Une collectivité, une association, un propriétaire privé
- L'ORE est signée avec un co-contractant (collectivité publique, établissement public, ou personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement)

➤ Quelle durée ?

- La durée est choisie d'un commun accord par les parties. Elle peut aller jusqu'à 99 ans

➤ Quelles obligations ?

- Les engagements sont réciproque et consentis, et consistent à concourir au maintien, à la conservation, à la gestion, ou à la restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques identifiés sur les parcelles



L'ORE signée entre la commune de Vétheuil et le Parc naturel régional du Vexin français

➤ Les motivations :

- S'assurer de la vocation environnementale à long terme des parcelles de la réserve naturelle nationale des Coteaux de la Seine récupérées par la commune dans le cadre d'une procédure de biens vacants et sans maîtres financée par la DRIEE

➤ La durée :

- 99 ans, signée le 17 mars 2025

➤ Les obligations :

- L'application du plan de gestion de la RNN et du DOCOB du site Natura 2000
- Le Parc, en tant que gestionnaire de la RNN a la délégation de gestion de ces parcelles

➤ Cette procédure est prévue sur les communes de La Roche-Guyon, Gommecourt et Bennecourt, à la suite des procédures de biens vacants et sans maîtres financées par la DRIEE

➤ Une ORE avec un propriétaire privé au Perchay a par ailleurs été signée par le Parc

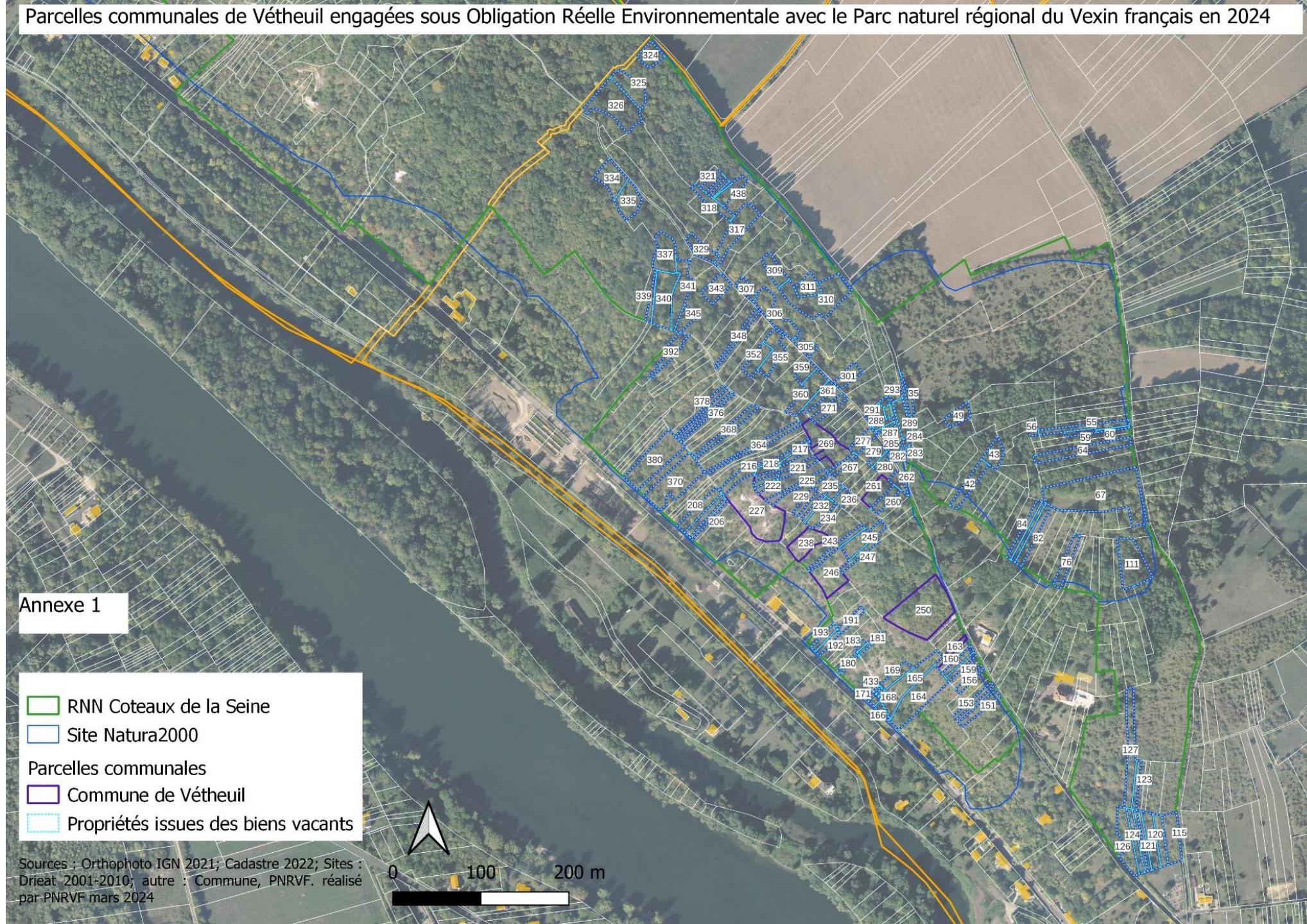
ORE signée :

- 118 parcelles incorporées comme biens vacants et sans maitres
- + 6 parcelles communales antérieures
- 7.1 ha au total
- Dont 1 piton crayeux qui sera restauré cet hiver 2025-26

Annexe 1

-  RNN Coteaux de la Seine
-  Site Natura2000
- Parcelles communales
-  Commune de Vétheuil
-  Propriétés issues des biens vacants

Sources : Orthophoto IGN 2021; Cadastre 2022; Sites : Drieat 2001-2010; autre : Commune, PNRVF. réalisé par PNRVF mars 2024



Projet ORE :

- 182 parcelles incorporées comme biens vacants et sans maitres
- + 12 parcelles communales antérieures
- 11,92 ha au total



0 250 500 m

PNR 05/2025. Orthophoto 2018; RNN:DRIEE 2010; Cadastre 2022

RNN coteaux de la Seine
 parcelles communales
 biens vacants et sans maitres incorporés aux propriétés communales



0 250 500 m

Temps d'échange



Le château de La Roche-Guyon





Merci pour votre attention !

Pour suivre l'actualité de votre Parc, c'est par ici !

Site : pnr-vexin-francais.fr

Facebook : @Parc_naturel_régional_du_Vexin_français

Parc naturel régional du Vexin français

Maison du Parc

95450 Théméricourt - 01 34 48 66 10

contact@parcduvexin.fr

